

Lettre de non renouvellement de contrat

Lettre recommandée avec accusé de réception
+ voies de recours

Timbre de l'établissement

Le chef d'établissement

A

M.....

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Non renouvellement de contrat

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984,

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation,

M.....

Votre contrat en qualité d'assistant d'éducation arrive à son terme le 20..

Par la présente, je vous informe que je n'ai pas l'intention de le renouveler.

Cette décision s'appuie sur (*motivation facultative*)

Fait le à

Signature

Prénom NOM

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez formuler :

- *soit un recours gracieux devant le chef d'établissement,
- *soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours gracieux peut être fait sans condition de délai.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois en cas de rejet du recours gracieux, si vous souhaitez former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai du recours contentieux indiqué ci-dessus.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite interviendrait dans un délai de deux mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis - vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le Chef d'établissement

Prénom Nom